

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011

Prise d'effet le 1er avril 2012

Livre 2, Article 7.2.2.2

7.2.2.2 *Lorsque des blasons multifaces à disposition triangulaire (5 ou 6 anneaux) sont utilisés à 50, 40 et 30m ou pour les blasons de 4 cibles, la distance maximale au-dessus du sol du centre de la (des) cible (s) la (les) plus haute (s) sera de 172 cm et la distance minimale au-dessus du sol du centre des cibles les plus basses sera de 90 cm. La distance minimale entre les zones de marque de 2 cibles à la même hauteur sera de 2 cm ~~10 cm~~. Les blasons de 4 cibles ne peuvent pas être utilisés sur des buttes de tir rondes.*